

# Dispositif provisoire de stabilisation cogéré

Projet pour le 63 rue Montesquieu.

## Contexte et situation

9 familles occupent depuis juillet 2011 l'immeuble appartenant au Grand Lyon situé au 63 rue Montesquieu.

Ces familles sont composées de 17 adultes et 24 enfants dont 2 nourrissons.

Elles sont accompagnées par de nombreuses associations (Demeurant Partout, Fondation Abbé Pierre, ALPIL, Médecins du Monde, CLASSES, Une école pour toit...) qui les suivent dans leurs démarches de logement, santé, scolarisation...

Ces familles sont dans des situations très précaires. Ce sont des européens communautaires avec de nombreuses contraintes en matière de droit du travail qui freinent leur insertion sociale et professionnelle. Elles ont souffert de nombreuses discriminations dans leur pays d'origine, la Roumanie, et sont aussi victimes d'autres discriminations en France. Ces discriminations, ajoutées à la barrière de la langue et à la complexité du système administratif français, constituent autant d'entraves à ce que les personnes accèdent à leurs droits fondamentaux : droit au séjour, à la santé, au logement, à l'emploi.

Ces personnes ont trouvé dans cet immeuble une solution temporaire. Elles l'ont investi comme espace de vie, et ont ainsi acquis quelques éléments de stabilité indispensables à la sortie de l'urgence et à l'élaboration d'un projet de vie.

Les pouvoirs publics ont eu une attitude compréhensive face à cette situation sociale extrêmement complexe. Ceci a permis que réussisse l'implantation de ces familles dans le quartier : bonne cohabitation avec le voisinage, scolarisation de la plupart des enfants...

En effet, depuis leur installation, ces familles ont reçu de nombreux gestes de solidarité de la part des habitants du quartier : dons de matériels divers pour aider à l'emménagement, propositions de petits travaux d'amélioration des appartements, accompagnement dans des démarches administratives, signatures de pétitions...

Désormais, ces personnes risquent l'expulsion. Leur parcours d'insertion sociale serait immédiatement compromis, et elles basculeraient à nouveau dans la précarité la plus totale.

Pour éviter cela et offrir à ces personnes la stabilité minimale pour la poursuite de leurs parcours d'insertion, l'association « Sans droits ni titre », en partenariat avec l'association Demeurant Partout, a enclenché un travail de réflexion et de collaboration avec différents acteurs. L'objectif serait de soutenir la démarche d'insertion de ces familles par un travail conjoint sur leurs conditions de logement.

## Objectifs

Les travaux en vue du projet de logement social sur cet immeuble n'étant pas prévus avant début 2014, nous proposons la mise en place d'une convention d'occupation précaire entre le Grand Lyon et une association gestionnaire.

La convention serait établie pour une période de dix-huit mois. Cette période de stabilité serait mise

à profit pour mettre en place des solutions stables pour l'aboutissement des projets des familles tant au niveau personnel que professionnel.

En effet, ce délai de dix-huit mois assurerait le maintien des liens avec les habitants du quartier tout en permettant la mise en œuvre d'une insertion dans le logement, le travail, l'accès aux soins et aux droits sociaux.

Les liens des habitants avec les associations travaillant sur le logement seraient favorisés par cette stabilité nouvelle et permettraient d'aboutir à des solutions durables par la finalisation et le suivi des dossiers en cours (DALO, demandes de logements sociaux...). Au niveau de la santé, un logement stable et sécurisé sera bénéfique grâce à un meilleur suivi et de meilleures conditions sanitaires. Au sein du bâtiment plusieurs enfants sont déjà scolarisés mais d'autres connaissent des difficultés à trouver une classe adaptée. Cette convention de dix-huit mois permettrait aux associations (Une école pour toi, CLASSES...) d'atteindre une scolarisation de la totalité des enfants présents.

Ce délai de dix-huit mois serait aussi mis à profit pour rapprocher les personnes de l'emploi, l'association « Sans droit ni titre » recherchera des moyens pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes par la rencontre avec les autorités compétentes et des programmes locaux d'insertion par l'emploi. L'association pourra aussi contacter des partenaires en fonction des compétences des personnes et de leurs projets.

## **Moyens**

L'association « Sans droit ni titre », dans le cadre de sa mission de mise en sécurité des habitats précaires, bénéficie d'une subvention de la Fondation Abbé Pierre permettant la réalisation de menus travaux d'amélioration des conditions d'habitation.

Nous avons conscience que la mise en place d'une convention d'habitation précaire pourrait nécessiter quelques travaux de mise en sécurité supplémentaires dans le bâtiment. Pour cela, l'association « Sans droit ni titre » est en mesure de continuer sa mission et la Fondation Abbé Pierre Rhône Alpes se propose de financer l'éventuel excédent.

La gestion de ce bail serait confiée à une association de portage telle que l'ASLIM, Régie Nouvelle ou le PACT qui assurerait la liaison avec le propriétaire.

Ainsi donc ce bail précaire engendrerait une sérénité nouvelle aussi bien pour les habitants que pour le Grand Lyon.

En effet, la gestion serait assurée par l'association de portage signataire du bail et les différentes associations d'insertion sociale pourraient continuer leur travail d'accompagnement des familles.

L'entretien du bâtiment serait quant à lui assuré et le propriétaire n'aurait donc plus à s'inquiéter d'un bâtiment laissé vacant et de tous les soucis que cela peut impliquer.

La convention, signée par chaque ménage, permettrait aussi de maîtriser le nombre d'habitants et d'éliminer ainsi le risque de surpopulation.

L'association « Sans droit ni titre » jouerait le rôle d'animateur pour que les partenaires maintiennent et amplifient leurs liens auprès des habitants. Elle pourra ainsi présenter au propriétaire un bilan général à mi-parcours.